

peuvent influer sur l'urbanisation au Canada», de faire des recommandations, de consulter d'autres autorités, de s'occuper sérieusement de la recherche, et de collaborer avec les divers ministères et agences du gouvernement du Canada ainsi qu'avec d'autres gouvernements en vue de mettre au point une véritable politique d'urbanisation.

J'aurais aimé plus de précision en ce qui concerne «les affaires urbaines». J'aurais aimé y voir inclure le mot «logement», car j'estime que c'est l'un des problèmes primordiaux de notre pays. Je suis assez content que le ministre ait déclaré ouvertement que les affaires urbaines comprennent le logement, les transports, la pollution et bien d'autres problèmes associés à la vie urbaine. S'il commence à dire qu'il n'a aucun pouvoir en matière de logement et autres domaines connexes, je puis l'assurer qu'il sera le premier à en parler.

On a dit que le ministre a tenu une conférence à laquelle assistaient des représentants des provinces, des municipalités et du gouvernement fédéral. Je remarque qu'il espère établir un ordre du jour dans un proche avenir et convoquer une autre conférence aux trois niveaux de gouvernement. C'est là un pas dans la bonne direction. Il donne du sens à l'expression «affaires urbaines». Quant à ces conférences à trois niveaux, j'espère qu'elles ne seront pas seulement consultatives et que le gouvernement fédéral assumera un rôle prédominant en matière d'affaires urbaines.

Si vous me permettez de traiter en général du problème de l'habitation, je vous redirai qu'il constitue l'un des principaux aspects des affaires urbaines, le plus important probablement. Depuis dix ans, les baisses et les hausses dans l'habitation ont été plus fréquentes que les fluctuations boursières. Le gouvernement a considéré d'importance secondaire un département de l'habitation. Autrefois, on l'attachait à des portefeuilles comme ceux du travail et du revenu. Le gouvernement fédéral a négligé de donner le ton dans ce domaine. Aussi avons-nous traversé une crise après une autre sans qu'aucune solution immédiate et à long terme ne soit présentée. Dans le passé, le gouvernement a traité l'habitation comme un régulateur économique et a agi selon les conditions économiques du moment.

Depuis dix ans, nous avons fait bien des études sur l'habitation. Nous avons reçu des mémoires d'institutions sociales, de syndicats ouvriers, d'églises et de coopératives. Puis nous avons eu la dernière avec la Commission d'étude sur le logement en 1968, sous la direction du député de Trinity (M. Hellyer) qui a fait son rapport en 1969. Toutes ces études et toutes ces commissions nous ont permis d'énoncer une philosophie de l'habitation. La Commission d'étude sur le logement a énoncé très clairement cette philosophie lorsqu'elle a affirmé que tout Canadien a droit à un abri propre et chaud, que c'est là un droit fondamental de l'homme. Le Conseil canadien de développement social, qui s'appelait auparavant le Conseil canadien du bien-être social, est d'avis que tous les Canadiens ont droit à un logement convenable, que leurs moyens le leur permettent ou non. La conclusion à tirer est qu'il ne faut pas considérer le logement comme une entreprise commerciale ou une industrie, mais comme un programme social. Autrement dit, il faut assimiler le logement à l'éducation, aux soins médicaux et autres services sociaux.

Comment y arriver? Le gouvernement fédéral doit accepter la responsabilité générale à l'égard du logement

d'un bout à l'autre du pays. Il doit déléguer des fonctions à l'industrie privée et faire connaître les siennes. Il ne peut pas réparer les dégâts après un premier effort de la part des entrepreneurs privés. C'est ce qui se produit au Canada depuis dix ans.

Je dois être positif et me demander ce que le Nouveau parti démocratique ferait dans les circonstances. Nous mettrions en œuvre les principes énoncés dans le rapport du groupe d'étude et par le Conseil canadien de développement social. En vertu de ces principes, tous les Canadiens ont fondamentalement droit à un logement propre et chaud, qu'ils aient les moyens voulus ou non. Comment y parviendrions-nous, monsieur l'Orateur? Premièrement, nous consulterions les gouvernements provinciaux et locaux pour déterminer les besoins de tous les Canadiens dans le domaine du logement. Le Conseil économique du Canada a déclaré qu'un million de logis seront nécessaires d'ici 5 ans, chiffre également mentionné par le groupe d'étude sur l'habitation. Il convient de remarquer que la Société centrale d'hypothèques et de logement a signalé qu'il faudrait 225,000 maisons chaque année d'ici 5 ans.

● (9:00 p.m.)

Nous, du Nouveau parti démocratique, estimons qu'il faudrait au moins 250,000 logements d'ici cinq ans pour rattraper le retard des dix dernières années dans la construction d'habitations. Il ne faut pas oublier que sept Canadiens sur dix vivent maintenant dans les régions urbaines et en 1980, il y en aura plus de huit sur dix, dont la plupart dans 29 municipalités et grandes villes. Il s'agit là des besoins actuels et futurs en matière d'habitation, monsieur l'Orateur. Je rappellerais aux députés que, selon la Commission d'étude sur le logement, un demi-million de maisons ne répondent pas aux normes et nécessiteraient beaucoup de réparations et de rénovation. Puis-je dire aussi, monsieur l'Orateur, que souvent deux familles canadiennes vivent sous le même toit, ce qui crée des contraintes sociales et économiques. Nous avons les ressources—nous avons les matériaux—nous avons la technique—nous avons l'intelligence et la main-d'œuvre pour répondre aux besoins et à la demande; si ce n'est, monsieur l'Orateur, c'est le courage et la force de les faire servir.

En outre, 35 p. 100 de tous les Canadiens gagnent moins de \$4,000 par année et n'ont pas les moyens de s'acheter une maison. Nos réalisations en matière d'habitation publique sont presque scandaleuses, monsieur l'Orateur. Les logements sociaux actuels au Canada représentent entre 1 et 2 p. 100 de toutes les habitations, alors que cette proportion se situe entre 30 et 40 p. 100 en Angleterre et dans les pays européens, et à 5 p. 100 chez nos voisins du Sud. Il est grand temps que nous prenions une initiative audacieuse en ce qui concerne les logements sociaux.

La question de savoir comment financer le logement au Canada se pose ensuite. Dans son rapport, la Commission d'étude estime que 20 milliards seront requis d'ici cinq ans pour construire le million de maisons nécessaires. Le rapport indique que dans la situation actuelle, le financement est assuré à raison de 50 p. 100 par les institutions financières et les caisses de pension; à raison de 25 p. 100 par des hypothèques individuelles et de moins de 20 p. 100 par la SCHL. Nous devrions nous assurer le financement nécessaire pour répondre aux besoins en matière de logement. En ce moment, le ministre fait appel aux insti-